



Mise en ligne du procès-verbal sur le site internet de la commune

le :

26 MARS 2026

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 FEVRIER 2026 À 18h30**

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 05 février 2026

Membres en exercice : (10)

Membres présents : (08)

Dominique BEYLY, Isabel BRIEUX, Marie CHASSAGNOUX, Léa DUMEYNIÉU, Caroline FOUCAUD, Jean GRIMA, Fouzia KHALDI, Gérard MAIRE

Membres absents : (02)

Estelle FONDEVILLE, Jérôme KUZNIK

Ouverture de séance à 18h36.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Madame Isabel BRIEUX, Adjointe au Maire, a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2025

Le procès-verbal avait été transmis pour lecture aux membres de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire invite les élus du conseil municipal à se prononcer par un vote.

Le résultat du vote est le suivant : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal du 16 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

• Intervention de Monsieur Julien Bertin, conseiller aux décideurs locaux :
compte financier unique 2025 et présentation des finances communales

1) Délibération : révision annuelle des loyers pour 2026

2) Délibération : motion de soutien de la candidature du site du Blayais pour l'accueil de réacteurs nucléaires EPR2

3) Ligne de trésorerie 2026

4) RSU 2024

5) Questions diverses

**• INTERVENTION DE MONSIEUR JULIEN BERTIN, CONSEILLER AUX DECIDEURS LOCAUX :
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET PRESENTATION DES FINANCES COMMUNALES**

Monsieur Bertin a présenté des constats sur les finances communales de 2020 à 2024 :

- ✓ Concernant le fonctionnement :
 - Produits de fonctionnement : une hausse de 11%
 - Charges de fonctionnement : une hausse de 8.5%
 - CAF (capacité d'autofinancement : capacité de la commune à générer du « bénéfice ») : a augmenté de 39 %

- ✓ Concernant la dette financière de la commune en début de mandat :
 - Elle s'élève à 113 000 €
 - Elle a diminué en fin de mandat de 65 % et elle s'éteindra en 2026
 - Cela donne un ratio d'endettement de 0.11 (ratio d'endettement du département : 0.44)
 - La capacité de désendettement (capacité de la commune à rembourser son emprunt à travers uniquement son fonctionnement) : 2.5 ans (3.4 ans pour le Département). Cela signifie que la commune se désendette

- ✓ Concernant la trésorerie :
 - Même s'il y a eu des difficultés en 2025, elle a évolué positivement entre 2020 et 2024 avec une hausse de 13 %
 - Cela montre que les produits ont évolué plus vite que les charges
 - La collectivité a su renflouer la trésorerie sur l'ensemble de la mandature

- ✓ Concernant l'exercice 2025 :
 - Contexte financier et économique de manière généraliste particulièrement compliqué

 - Produits de fonctionnement : 368 060.92 € (budget : 381 972.00 € : les produits réalisés se rapprochent du montant budgétisé)
 - Charges de fonctionnement : 373 895.00 € (budget : 445 048.27 € : la commune a été vigilante au niveau des dépenses)
 - Résultat de l'exercice : - 5 834.08 € (des recettes diminuées du conseil départemental explique un résultat de l'exercice négatif)
 - Résultat antérieur : + 63 076.27 € (il viendra combler le déficit pour l'année 2025)

 - Les dépenses au niveau du SIRP sont très contraignantes. Le ratio de rigidité (dépenses obligatoires/dépenses totales) doit-être à – de 50 % , celui de la commune est de 73 % . Pour l'année 2026, il y aura une diminution probable de 6 000.00 € des participations des communes.

 - Produits d'investissement : 32 913.93 €
 - Charges d'investissement : 50 150.07 €
 - Résultat de l'exercice : - 17 236.16 € (l'emprunt pèse beaucoup sur le résultat de l'exercice)
 - Résultat antérieur : - 12 226.16 €

1) REVISION ANNUELLE DES LOYERS POUR 2026

DB_2026_02_01

Monsieur le Maire rappelle que la commune de La Rivière loue actuellement 3 logements communaux et qu'il est possible de réviser les loyers à la date d'anniversaire de chaque année sur la base de la variation de l'IRL (indice de Référence des Loyers) lorsque le bail le prévoit.

Un avenant aux loyers de décembre 2025 a fixé la date de révision aux loyers au 01 janvier de chaque année afin qu'elle soit la même pour les 3 logements communaux.

Depuis le 24 août 2022, si les logements sont classés F et G en diagnostic de performance énergétique (DPE), les loyers sont « gelés » et la révision du loyer n'est donc pas applicable (sauf si le logement est classé en catégorie de performance énergétique A à E).

Pour les contrats en cours signés avant le 24 août 2022, les critères de décence énergétique s'appliqueront au moment du renouvellement ou de la reconduction tacite du contrat.

Les 3 logements sont donc concernés :

Logements communaux	Date de signature du bail	Montants
4 rue de l'église	01 février 2021	620,00 €
2 rue de l'église	18 août 2014	610,00 €
25 avenue Charlemagne	01 avril 2011	600,00 €

En l'absence d'éléments complémentaires sur le bilan énergétique, Il est proposé de reporter le vote de la décision à une séance ultérieure.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- ✓ **DÉCIDE** de reporter le vote de la décision à une séance ultérieure afin d'obtenir des éléments complémentaires sur le bilan énergétique des 3 logements communaux

Vote : Pour 8 Contre 0 Abstention 0

2) MOTION DE SOUTIEN DE LA CANDIDATURE DU SITE DU BLAYAIS POUR L'ACCUEIL DE REACTEURS NUCLEAIRES EPR2

DB_2026_02_02

Attendu qu'afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et de répondre aux besoins du pays en une électricité bas carbone, sûre et pilotable, le Gouvernement a inscrit dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3) le développement de nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR2,

Attendu que la candidature du site du Blayais pour accueillir une paire d'EPR2 s'inscrit pleinement dans cette stratégie nationale en générant des emplois qualifiés, des retombées économiques significatives pour son territoire et en contribuant à l'atteinte des objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'une des causes du réchauffement climatique,

Considérant que la centrale nucléaire du Blayais, implantée à Braud-et-Saint-Louis en Gironde, bénéficie depuis plus de quarante ans d'une intégration territoriale réussie, d'un socle industriel éprouvé, de compétences humaines reconnues et d'une culture de la sûreté profondément enracinée,

Considérant que la centrale fournit plus de 50 % des besoins en électricité de la région Nouvelle-Aquitaine grâce à ses quatre réacteurs de 900 MW assurant une sécurité énergétique à long terme, condition du développement économique et de l'attractivité du territoire,

Considérant qu'elle emploie 1500 salariés EDF à temps plein et génère environ 1 000 emplois liés à la sous-traitance, contribuant à faire vivre près de 10 000 personnes résidant au nord de la Gironde et dans la frange sud de la Charente-Maritime dans une région durement touchée par la crise viticole,

Considérant que le site dispose du foncier nécessaire à l'implantation d'installations nouvelles dans une zone faiblement urbanisée et d'une situation exceptionnelle au bord du plus grand estuaire d'Europe facilitant le refroidissement de l'installation,

Considérant sa proximité avec le poste de Cubnezais, lequel constitue un élément majeur pour contribuer aux échanges d'électricité grâce à ses nouvelles interconnexions, l'une avec la péninsule ibérique par le golfe de Gascogne, l'autre avec la Loire-Atlantique afin de participer à la mutualisation des infrastructures électriques de raccordement des futurs parcs éoliens en mer,

Considérant que ce projet s'inscrit dans la dynamique nationale de création de 100 000 emplois attendus dans la filière nucléaire française au cours des dix prochaines années, et qu'il représente pour les territoires riverains une opportunité unique de développer des emplois qualifiés, des formations d'avenir et des opportunités économiques pour les entreprises locales,

Considérant que la mobilisation du territoire constituera un élément déterminant dans le choix des quatre futurs sites, en complément des résultats d'une étude technique faite par EDF pour chacun des sites candidats,

Considérant enfin que le soutien exprimé par Étienne Guyot, préfet de Région, Alain Rousset, président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, et par de nombreuses collectivités territoriales au-delà de toute considération partisane, confirme l'importance donnée à ce projet par son territoire dans une logique de solidarité et de cohésion territoriale,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE :

- ✓ **D'APPORTER** son plein soutien à la candidature de la centrale nucléaire du Blayais pour l'accueil d'une paire de réacteurs EPR2.

Vote : Pour 5 Contre 2 Abstention 1

3) LIGNE DE TRESORERIE 2026

Afin de pallier aux différentes échéances au mois de juin, une ligne de trésorerie a été souscrite pour un montant de 15 000 €, elle sera active le 12 juin prochain pour une durée de 12 mois avec un taux effectif global de 3.224 %

4) RSU 2024

Les élus ont en pris connaissance par mail du 05 février lors de l'envoi de tous les documents pour la préparation du conseil municipal du lundi 09 février.

Après échange avec les élus, ces documents n'ont fait l'objet ni de remarque ni d'observation.

5) QUESTIONS DIVERSES

✓ Planning des élections :

08h00 - 12h00 : Isabel BRIEUX – Yannick CHASSAT – Thierry AUGERON

12H00 – 15H00 : Caroline FOUCAUD – Fouzia KHALDI – Léa DUMEYNIÉU

15H00 – 18H00 : Caroline FOUCAUD – Marie CHASSAGNOUX – Fouzia KHALDI

✓ Un petit texte adressé par Monsieur Dominique BEYLY aux élus du conseil municipal :

« Tout au long de mes différents mandats de Maire, j'ai beaucoup appris sur les collectivités, le service public. J'ai été autant surpris que déçu, j'ai été parfois amusé, et aussi agacé.

Mais je ne regrette en rien de cette expérience qui a été enrichissante.

Alors, je vais vous donner l'écharpe tricolore symbole de l'engagement républicain des élus, soyez en digne. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h48.

Le Maire,
Dominique BEYLY



La secrétaire de séance,
Isabel BRIEUX